

QUELS FINANCEMENTS POUR LA FILIERE ASSAINISSEMENT ?

Christian HOUDUS – Eau Vive



5ièmes Assises de la coopération
décentralisée et de la solidarité
internationale
Yvelines - Conseil général

Marly-le-Roi
12 octobre 2013

Deux types d'assainissement : collectif et autonome

en Afrique subsaharienne :

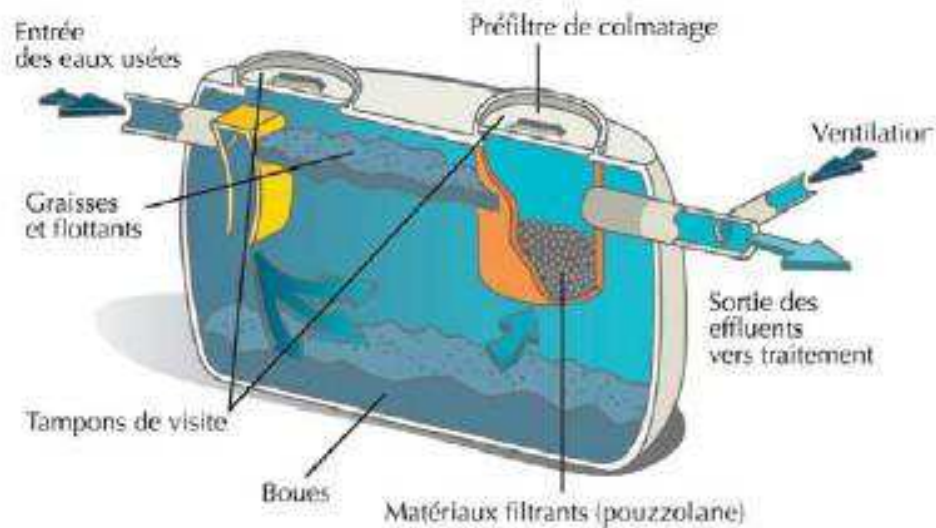
	urbain	rural
- collectif :	20%	0%
- autonome :	80%	100%

Collectif : évacuation des eaux usées (eaux « grises » et eaux « vannes ») dans un réseau vers une station d'épuration

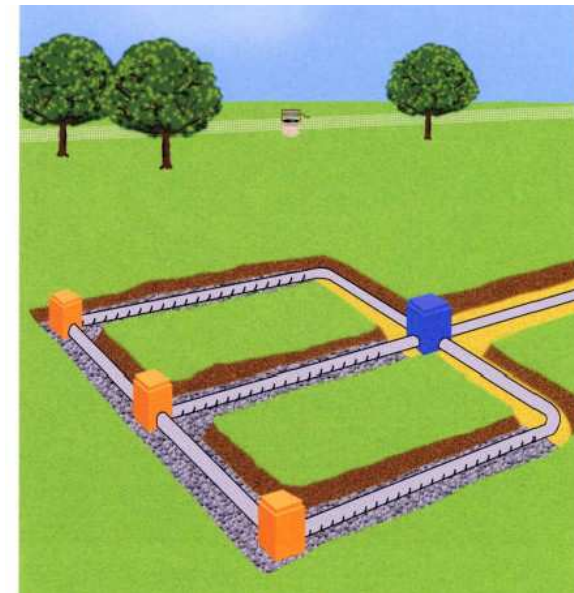


Autonome : équipement sanitaire à domicile (toilettes à chasse d'eau, fosse septique, champ d'infiltration, latrines, toilettes sèches, etc.)

En France (SPANC) :



Fosse toutes eaux



Tranchées d'épandage

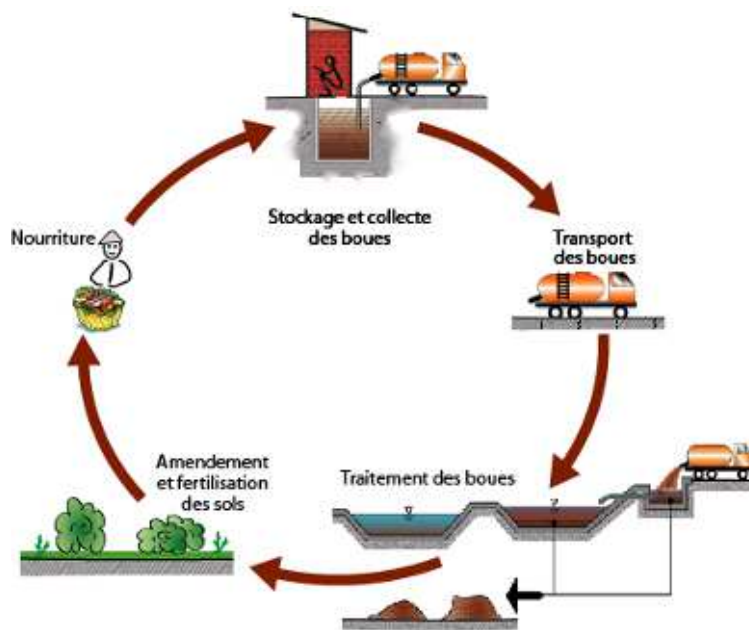
Au Burkina Faso (toilettes sèches type SanPlat, simple fosse)



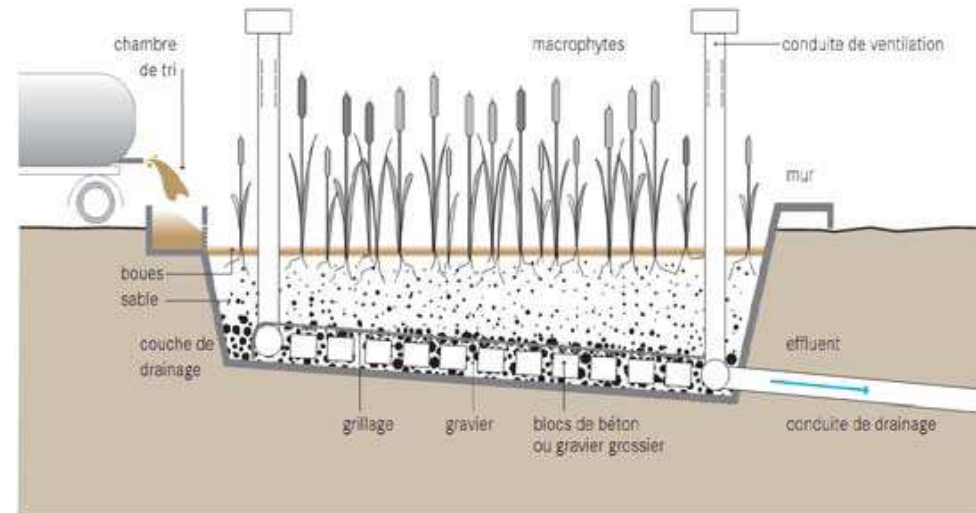
Le cycle de l'assainissement

3 étapes :

- **la collecte** : dispositif au domicile, intégré au bien immobilier
- **l'évacuation** : réseau public, vidange, transport charrette, camion privé
- **le traitement** : épuration par filtres plantés, lagunage, enfouissement contrôlé, compostage, digesteur biogaz, lit de séchage solaire, etc.



Cycle en 3 étapes + valorisation agricole

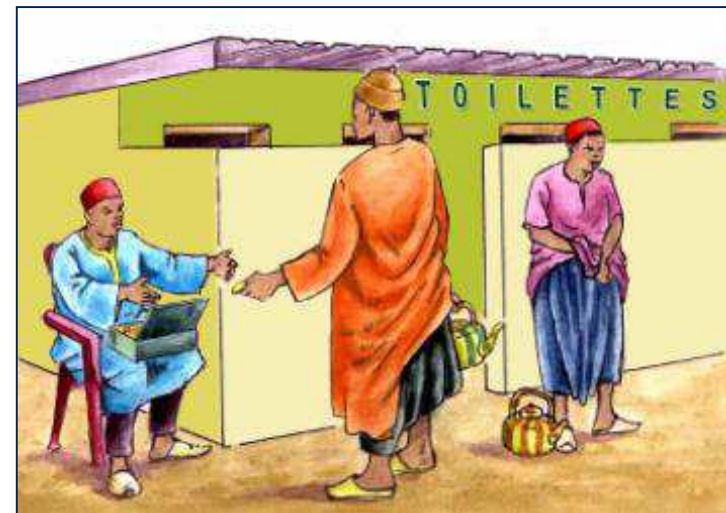
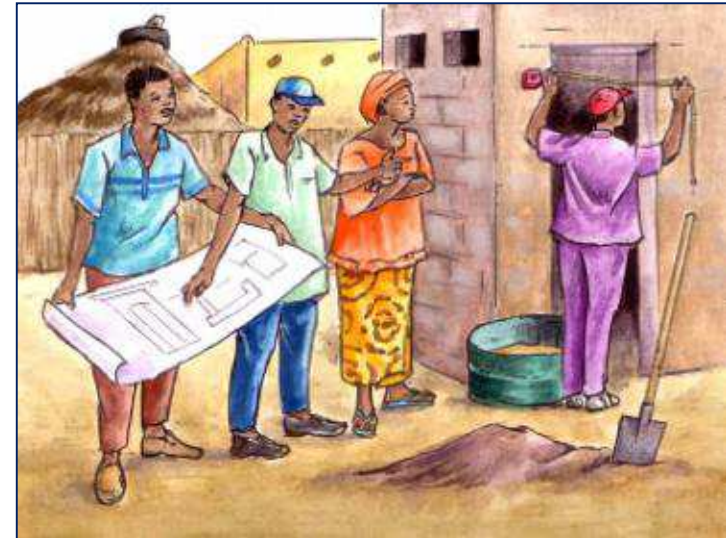


Station de dépôtage, épuration par filtres plantés

Les sources de financement

- Le financement propre du propriétaire pour son équipement à domicile (latrines, douches, puisards ...) + possibilité crédit, apport fonds de la migration, activités rémunératrices.

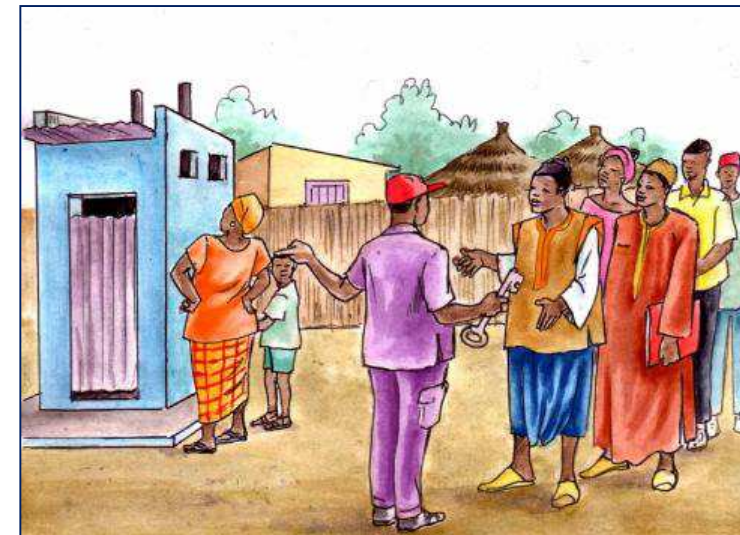
- La tarification : paiement du service (redevance, abonnement, montant selon consommation ou forfait)



Les sources de financement (suite)

- Le budget public, national ou local : impôts directs et indirects, emprunts (par l'Etat ou la collectivité), obligations d'Etat, transferts d'autres secteurs (eau, électricité, industries, etc.), société de patrimoine, etc.

- L'aide au développement : aide publique bi / multilatérale, coopération décentralisée, ONG, fondations, etc.



La répartition des financements

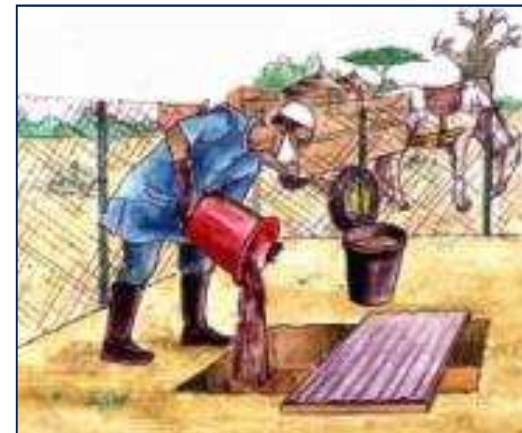
1. Pour les investissements (initiaux et renouvellement)

- **Collecte** : équipement d'assainissement à domicile
 - financement du propriétaire, avec ou sans crédit
 - subvention sur budget public national ou local, et aide au développement
- **Evacuation** :
 - **réseau collectif ou transport public**
 - budget public, national ou local
 - subvention de l'aide au développement
 - **vidangeurs et transport privés**
 - investissement des artisans et entrepreneurs
 - subvention possible sur budget public et aide au développement



La répartition des financements (suite)

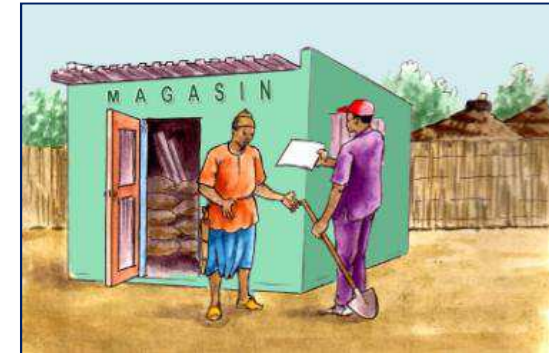
- Traitement :
 - station d'épuration
 - budget public, national ou local
 - subvention de l'aide au développement
 - exploitation privée hors station
 - investissement privé des entrepreneurs, exploitations agricoles, etc.
 - possibilité de subvention sur budget public et aide au développement



La répartition des financements (suite)

2. Pour le fonctionnement :

- Collecte (équipement assainissement à domicile)
 - grosses réparations à la charge du propriétaire
 - entretien courant à la charge de l'utilisateur



- Evacuation et traitement :

- réseau collectif, transport public, station d'épuration
 - tarification du service public appliquée à l'utilisateur
 - possibilité de subvention sur budget public (par ex. pour ménages pauvres)

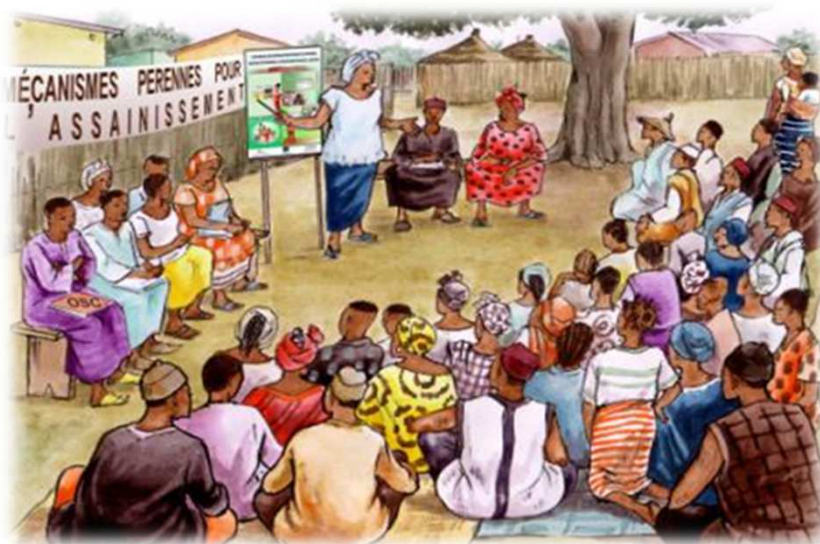
- vidangeurs, transport privés, et exploitation privée
 - tarification du service privé appliquée au client
 - possibilité de subvention sur budget public



La répartition des financements (suite)

3. Pour le service public de l'assainissement communal ou intercommunal : formations, études, Plan local, maîtrise d'ouvrage, sensibilisation, etc.

- budget public national ou local
- subvention de l'aide au développement



Et demain ?

- Le service public de l'assainissement : facultatif ou obligatoire ?
 - évolution vers obligation légale, comme l'instruction
 - rattaché aux permis de construire, au logement décent, au droit d'accès aux services E&A pour les occupants



Et demain ?

- Quelle évolution pour l'aide au développement ?
 - couvrir 10% des besoins en A. des pays (étude EV 2009, BF, MA, NI, SE)
 - accompagner autorités nationales et locales pour passer à l'échelle ?
 - approches innovantes : marché local, micro-finance, souscription nationale, budget local, apport des secteurs marchands, activités rémunératrices en amont, etc. => mécanismes pérennes



Merci

